



ROULEMENT DE TAMBOUR

Bulletin d'Informations Communales

N° 22 - Décembre 2021

- Nouveaux Sanchéens - Location de salles - Convention Office du Tourisme - Défibrillateur	2
- Délibérations du Conseil	3
- Cérémonie fleurissement - Décorations de Noël	4
- Recensement citoyen - Inscription sur les listes électorales - Commission CAS - Collecte vieux sapins	5
- Modernisation de l'éclairage public - Diagnostic routes communales - Travaux route de Renauvoid	6
- Recette des sablés de Noël - Les mercredis récréatifs	7
- Concours de Noël	8
- Passage du Saint Nicolas au Fort de Sanchey - Droits et obligations des riverains	9
- Paroisse	10



Chères Sanchéennes, Sanchéens

Nous finissons déjà le dernier mois de l'année.

L'espoir est revenu un temps et nous avons pu retrouver un peu de vie sociale, les associations qui ont repris leurs activités et permis de rompre l'isolement.

Mais ... La menace est toujours présente et les informations qui nous sont transmises ces derniers jours ne sont pas très réjouissantes et laissent craindre de nouvelles contraintes.

Il est nécessaire de rester positif et tenter de vivre du mieux possible et comme on veut croire que tout ira bien, nous avons projeté les rencontres habituelles.

La cérémonie des vœux est programmée le 15 janvier à 10h00.

Alors, croisons les doigts et continuez de prendre les précautions nécessaires et utiles qui nous permettront de profiter de ces petits moments joyeux de notre vie.

Je vous souhaite, à toutes et tous, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Amicalement.

Gilles DUBOIS.



Mairie de Sanchey

Adresse : 7 rue du Pont Tournant
88390 Sanchey

Tél : 03.29.82.47.16

Mail : mairie.sanchey@wanadoo.fr

NOUVEAU

Scannez pour envoyer directement un mail à votre mairie



Suivez-nous sur notre page Facebook en tapant : facebook.com/Mairiedesanchey



Le secrétariat de Maire sera fermé du 24 décembre au 02 janvier 2022



Secrétariat :

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 14h à 17h

Le samedi de 9h à 12h

Écrivez nous :

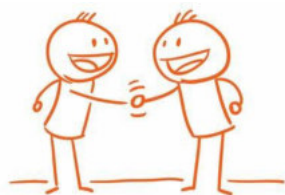
Rendez-vous sur notre site via l'adresse suivante www.sanchey.fr rubrique « Nous contacter ».

CÉRÉMONIE DES VŒUX

La cérémonie des vœux de la commune de Sanchey aura lieu le samedi 15 janvier 2022 à 10 h dans la salle du conseil. (Sous réserve des conditions sanitaires)



BIENVENUE AUX NOUVEAUX SANCHÉENS !



Vous venez de vous installer à Sanchey.

Lors de votre arrivée, nous vous invitons à vous présenter en Mairie, muni de votre pièce d'identité et d'un livret de famille.



À bientôt .

LOCATION - RÉSERVATION EN LIGNE WWW.SANCHEY.FR

	Salles du Fort	Salle des Associations	Chapiteau 3*6m
Tarif Associations de Sanchey	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Familles de Sanchey	100€ / jour	100€ / week-end et 60€ la journée	50€ / jour
Associations et familles extérieurs	200€ / jour	130€ / week-end et 80€ la journée	50€ /jour
Location vaisselles		50 €	
Forfait ménage		80 €	
Caution	500 €	1000€	1 050 €

SALLE DU FORT



CHAPITEAU



SALLE DES ASSOCIATIONS



Important :

Toutes les réservations doivent se faire via notre site : www.sanchey.fr

Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires, (règlement, détails des tarifs...)

CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME D'EPINAL

Dans le cadre du fonctionnement futur du théâtre de verdure, le conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour passer une convention avec l'Office du Tourisme pour la commercialisation de la billetterie afférente à des spectacles, concerts, événements culturels et sportifs pour le compte de la commune.

Cette convention favorisera également la publicité et la communication pour les futures manifestations.

Une étape importante pour l'avenir du fort et du théâtre de verdure.



DÉFIBRILLATEUR

Acquisition prochaine d'un défibrillateur automatisé externe avec écran diffusant des vidéos d'aide à la mise en place des électrodes et réalisation du massage cardiaque. Il sera mis à disposition de toutes les associations, lors de leurs manifestations.





BRÈVES DU CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez l'intégralité des délibérations sur notre site www.sanchey.fr



FINANCES TARIF DES AFFOUAGES 2021 -2022

Le montant de la taxe d'affouage doit être fixé tous les ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal fixe le prix du stère à 8 €, compte tenu de la taille du bois à couper qui donnera essentiellement de la charbonnette.



DOMAINE ET PATRIMOINE

M. le Maire informe l'assemblée que trois agriculteurs exploitent actuellement des terrains appartenant à la commune. Il convient de signer entre la mairie et les preneurs une convention d'occupation précaire pour la location de biens ruraux ne comportant pas de bâtiments

- GAEC de Trusey exploite 126a 84ca le montant annuel sera de 80€.
- GAEC du LIMA exploite 56a 9ca le montant annuel sera de 50€.
- GAEC des SAUSSOTTES exploite 22a 02ca le montant annuel sera de 25€.

ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE

À l'unanimité des membres, le conseil se prononce pour l'adhésion des collectivités qui en ont fait la demande.

FINANCES DÉCISION BUDGETAIRE

Tarif des encarts publicitaires pour le nouveau bulletin municipal annuel:

- 60 € pour ¼ de page
- 100 € pour ½ page
- 120 € pour pleine page

PERSONNELS CONTRACTUELS

Un nouveau contrat d'apprentissage vient d'être signé. Pour une durée de 2 ans à compter du 01 novembre 2021. Cette personne sera au service Scolaire et périscolaire.

VOIRIE - CRÉATION D'UN TROTTOIR

La mise en sécurité des piétons est une réelle volonté des élus, c'est pour cela qu'un trottoir sera réalisé entre le lotissement du Clos de la Redoute et le terrain de tennis. Coût des travaux estimé à 25 000 € HT.

INTERCOMMUNALITE

Le conseil approuve le renouvellement de la convention de mutualisation de service avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour l'entretien des ouvrages d'assainissement à compter du 01 janvier 2022.

CULTURE - CONVENTION AVEC L'OFFICE DU TOURISME

Il est nécessaire de passer une convention avec l'Office du Tourisme d'Epinal pour la commercialisation de billetterie afférente à des spectacles,

concerts, événements culturels ou sportifs, divertissements, manifestations, de toute nature, organisés au Théâtre de Verdure, pour le compte de la commune. Le conseil adopte la convention pour une durée de 5 ans à compter du 01 janvier 2022.

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire informe que les marquages au sol « zone 30 » Route du Rivage ont été réalisés pour un montant de 3 867.84 € HT.

Compte rendu du Conseil d'Ecole : 152 élèves composent le RPI. 73 à Sanchey et 79 à Chaumousey.





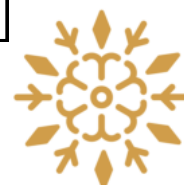
FLEURISSEMENT - CÉRÉMONIE DE RÉCOMPENSES

Afin de remercier les 18 lauréats choisis par les membres du jury, pour les efforts fournis à l'embellissement des habitations et de la Commune ; une cérémonie de remise des prix a eu lieu à la Mairie, le samedi 11 décembre 2021.

Onze lauréats présents se sont vus remettre un bon d'achat ainsi qu'un bouquet pour les 3 premiers.

Hélas, le pot de l'amitié prévu n'a pu avoir lieu compte tenu de l'évolution des conditions sanitaires actuelles.

Patrick VINCENT



DÉCORATIONS DE NOËL



Pose de nouvelles illuminations de Noël dans la commune. Aux nombres de 7 dans la rue du Lac et de 3 à l'intersection du Fort.

Contrat de location passé avec la société CITEOS pour une durée de 3 ans.



Patrick VINCENT



LES CRÉATIVES DE SANCHEY

Vous accueille les mercredi de 14 à 16h30 dans la salle des associations.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer et échanger sur vos idées de création qui seront les bienvenues.

Vous pouvez contacter : Françoise aux 06.35.90.54.39



OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTE



Pour être toujours informé en temps réel, téléchargez cette application. Ce service est offert par votre muni-





INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait fait les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans.

Si l'inscription d'office n'a pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), il faut demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

La date limite pour l'inscription sur les listes électorales est fixée au 04 mars 2022

ELECTION PRESIDENTIELLE FRANCAISE DE 2022
Dimanche 10 Avril 2022 - Dimanche 24 Avril 2022



RECENSEMENT CITOYEN

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16e anniversaire et jusqu'à la fin du 3e mois qui suit.

Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Votre recensement fait, la mairie vous remet votre attestation de recensement.

L'attestation de recensement, doit être conservée précieusement, elle vous sera demandée pour les inscriptions au permis de conduire ou à toute autre examen.



COLLECTE VIEUX SAPIN DE NOËL



Avant qu'il ne perde toutes ses aiguilles, rapportez votre vieux sapin de Noël, il sera transformé en compost par le SICOVAD. Le point de collecte est prévu place de l'An 2000.

ATTENTION ! seuls seront acceptés à la collecte, les sapins naturels débarrassés de leurs boules, guirlandes, exempts de neige artificielle et de sacs à sapin.

Date limite de dépôt samedi 16 janvier 2022





PROGRAMME DE MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Le SDEV Syndicat Départemental d'Electrification des Vosges étudie le dossier de modernisation de l'éclairage public. Ce syndicat a de nombreuses compétences en matière d'électrification rurale, génie civil des réseaux de télécommunication ainsi qu'une délégation de service public de distribution de l'énergie électrique au concessionnaire ERDF.



La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans la maîtrise de l'éclairage ; remplacement des luminaires boule et extension des réseaux par des LED.

Il est envisagé de procéder à la modernisation de l'éclairage qui est un enjeu essentiel pour la commune, dans la transition écologique qui peut être générateur d'importantes économies d'énergie.

Plusieurs choix s'offriront aux élus :

- pilotage d'un abaissement nocturne par module en pied de mât,
- détection de présence intégrée au luminaire,
- abaissement progressif,
- détection communicante.



Ces choix se feront avec l'appui technique du bureau d'étude ACERE suivant l'usage des voiries.

Gilles Dubois

DIAGNOSTIC ROUTES COMMUNALES

Le Conseil Municipal a missionné le Cabinet Demange de Remiremont afin de réaliser le diagnostic de l'ensemble des voiries communales dont l'entretien est à la charge de la commune.

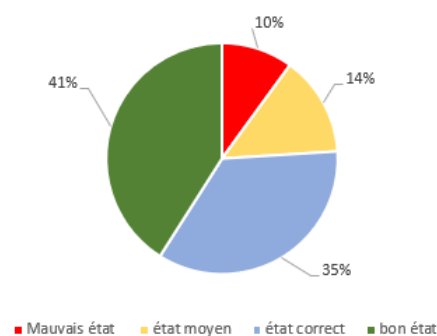
Ce travail a pour but de relever l'état des chaussées, aqueducs et fossés.

Une proposition de travaux avec les techniques employées et programmation de réalisation des travaux pour chaque voie ainsi qu'un coût estimatif dans le but de pérenniser le patrimoine routier de notre village.

La synthèse laisse un linéaire total de 6635 mètres, 3 aqueducs et 960 mètres de fossés.

Ces données permettront de programmer sur plusieurs années, le type de travaux en conformité avec l'état constaté car près de 70% des actions envisagées seront préventives.

Diagnostic routes communales



Gilles Dubois

RÉFECTION DU PONT/ CANAL RUE DE LA LIBÉRATION

Le Département a programmé la remise en état du tablier et des trottoirs du pont. Pendant la réalisation de ces travaux la circulation sur le pont sera interdite à la circulation, un accès piéton sera mis en place pour l'école.

Des déviations seront mis en place, ces travaux sont prévu en février et pour une durée d'environ 3 mois. Plus d'informations prochainement ...





RECETTE DE SABLÉS DE NOËL



Ingrédient :

- 360 g de farine
- 225 g de beurre
- 135 g de sucre
- 2 sachet de sucre vanillé
- 1 jaune d'œuf pour la pâte
- 2 jaunes d'œuf pour badigeonner
- 1 pincée de sel
- 1 cuillère à café de cannelle



Préparation :

- Mélanger la farine, le sucre, le sucre vanillé, le sel et la cannelle.
- Ajoutez le beurre mou, coupé en dès et mélanger jusqu'à une sablée.
- Faites un puits et ajouter le jaune d'œuf. Pétrissez, avec le bout des doigts quelques minutes pour obtenir une pâte non collante.
- Enveloppez la dans du film alimentaire et réservez aux frais 1 heure.
- Préchauffez le four à 180°C (Th.6).
- Étalez la pâte entre deux feuilles de papier sulfurisé.
- A l'aide d'emporte-pièces, détaillez les formes et placez la plaque du four recouverte de papier cuisson.
- Badigeonnez-les de jaune d'œuf et enfournez 8 à 10 min.



Recette validée et approuvée par la Commission Communication



Vanessa Pizard

LES MERCREDIS RÉCRÉATIFS



Comme chaque année, en cette période d'approche de Noël, les enfants ont fabriqué leur calendrier de l'avent !

Cette année, le calendrier est sous forme de village de Noël où chaque petite maison a été décorée soigneusement par les enfants (une maison = un enfant).

Le support a été aussi réalisé par leurs petites mains !

Une belle réalisation concrétisée par tous ! un vrai travail d'équipe !

Laura L'huillier





CONCOURS DE NOËL

Fait nous ton dessin de Noël, les plus beaux se verront récompensés. Merci de déposer vos chefs d'œuvres en Mairie avant le 15 janvier 2022.



PASSAGE DU SAINT NICOLAS AU FORT DE SANCHEY



L'évêque de Myre est venu rendre visite aux enfants de la Commune de Sanchey, le dimanche 28 novembre 2021.

Les enfants ont bénéficié d'un spectacle de clown suivi d'un goûter.

MARCHÉ DE NOËL DE L'AMICALE DE L'ÉCOLE



Le 1^{er} marché de Noël de l'amicale de l'école s'est tenu le dimanche 11 décembre. Une dizaine d'exposants ont répondu à l'invitation des amicalistes. Le père Noël a rendu visite aux enfants du RPI dans l'après-midi.

Tous les Amicaliste tiennent à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué aux différentes ventes de fin d'année (pains d'épices, chocolats). Ce qui permettra de financer des sorties pédagogiques pour les enfants du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

DROITS ET OBLIGATIONS DES RIVERAINS DES ROUTES DEPARTEMENTALES

ALIGNEMENT

Seul le Département est compétent pour définir la limite du Domaine public routier départemental, qui ne se fonde pas sur le cadastre mais sur la limite de fait déterminée par les composants du domaine public (ou un plan d'alignement s'il existe).

- Les bornes de géomètres implantées en bord de RD sans la présence d'un représentant habilité du Département ne sont pas valables.
- Avant d'entreprendre tous travaux sur votre propriété en bordure d'une voie départementale, il est indispensable de demander au service Ingénierie routière du Département l'arrêté d'alignement correspondant.
- La demande d'alignement doit être déposée auprès du service de l'unité territoriale départementale gestionnaire de la voie concernée.

IMPLANTATION DE CLÔTURES

Ces ouvrages ou parties d'ouvrage ne doivent pas constituer des obstacles dangereux pour les usagers de la route départementale, ni nuire à la visibilité.

Pour des raisons de sécurité, des dispositions peuvent être imposées :

- Recul de cinquante centimètres en arrière de l'alignement pour les clôtures électriques, fils barbelés, implantés le long d'un fossé ou d'un talus en déblai.
- Limitation de la hauteur à un mètre par rapport à l'axe de la chaussée à proximité des carrefours.

Les clôtures peuvent être soumises à déclaration dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme, conformément aux articles L421-4 et R421-12 du Code de l'urbanisme.

Ces dernières peuvent également être limitées en hauteur suivant les cas pour des raisons de sécurité (visibilité).





PAROISSE

"Nous vous informons que l'abbé Lhillet MILANDOU-BASSINGA a été nommé curé-administrateur de la Paroisse Saint-Jean-Baptiste de l'Avière pour un an par Mgr Berthet, évêque de Saint-Dié. Il peut être joint au 07.82.27.14.44.

Olivier Brice



Diocèse de Saint-Dié



Paroisse SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-L'AVIÈRE

93 route de Mirecourt 88390 – DARNIEULLES

Tél. : 03.29.38.34.25

Courriel : p.aviere@catholique88.fr

<https://www.catholique88.fr/paroisse.darnieulles>

Facebook : paroisse de Darnieulles



Messes pour les mois de DÉCEMBRE 2021 – JANVIER 2022

Vendredi 24 Décembre : **18 H.30** à **CHAUMOUSEY** — *Messe de la NUIT de NOËL*

Samedi 25 Décembre : 10 H.30 à **UXEGNEY** — *Messe du JOUR de NOËL*

Dimanche 26 Décembre : 10 H.30 à **DARNIEULLES** — *Fête de la SAINTE-FAMILLE*



Samedi 1^{er} Janvier 2022 : 10 H.30 à **GIGNEY** — *Solennité de SAINTE MARIE, MÈRE DE DIEU*

Dimanche 2 Janvier : 10 H.30 à **DOMMARTIN-AUX-BOIS** — *Solennité de l'ÉPIPHANIE*

Dimanche 9 Janvier : 10 H.30 à **MAZELEY** — *Fête du BAPTÊME DE JÉSUS*

Dimanche 16 Janvier : 10 H.30 à **GIRANCOURT** — *2^{ème} dimanche du temps ordinaire*

Dimanche 23 Janvier : 10 H.30 à **DOMÈVRE-SUR-AVIÈRE** — *3^{ème} dimanche du temps ordinaire*

Dimanche 30 Janvier : 10 H.30 à **CHAUMOUSEY** — *4^{ème} dimanche du temps ordinaire*

DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

En cas de chute de neige et de gel, les habitants doivent laisser un passage pour les piétons : la neige ne doit pas être amoncelée, mais mise en bourrelet le long du trottoir afin de ne pas encombrer le caniveau et permettre l'écoulement de l'eau.

La responsabilité des riverains (propriétaire habitant le logement ou locataire) peut-être engagée pour négligence, même sans arrêté municipal imposant le déneigement.

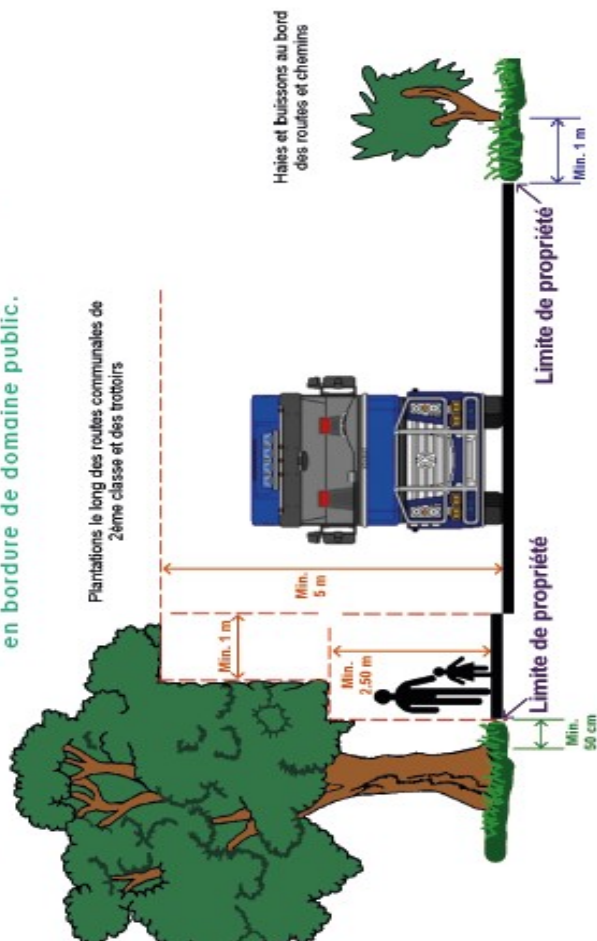




PROBLÈME DE COLLECTE : POURQUOI FAUT-IL ÉLAGUER ?

Pour la sécurité de chacun. En cette saison estivale, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons, véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin de faciliter la collecte et la circulation des camions,
penser à procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations
en bordure de domaine public.

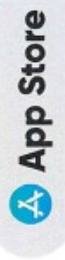




L'Agglo d'Épinal paie vos covoiturages



Je télécharge l'app Klaxit





Je me mets au covoiturage



**Je gagne de l'argent
sur la route du travail**

Le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires à chaque covoiturage.
Plus d'informations sur [klaxit.com](https://www.klaxit.com)

INFORMATIONS PRATIQUES - DÉCHETTERIE

mardi, jeudi et vendredi de **13h à 18h**

mercredi et samedi de **9h à 12h** et de **13h à 18h**

dimanche de **9h à 12h**

www.sicovad.fr - [Facebook.com/sicovad](https://www.facebook.com/sicovad)

INFORMATIONS

Pour retrouver toute l'information essentielle de notre commune, rendez-vous sur notre site via l'adresse suivante www.sancheys.fr

L'hiver vient... pour votre sécurité, adoptez les bons réflexes !

AVANT DE PARTIR



FAITES LE POINT SUR L'ÉTAT DE VOTRE VÉHICULE

- niveaux (huile, liquide lave glace...)
- pressions des pneus
- éclairage
- chauffage et ventilation
- batterie



ASSUREZ-VOUS QUE VOUS ÊTES BIEN ÉQUIPÉS

- 4 pneus hiver ou chaînes ou chaussettes
- gilets haute visibilité et triangle de signalisation
- chaînes ou équipements spéciaux
- raclette

SUR LA ROUTE



ADAPTEZ VOTRE CONDUITE

- réduisez votre vitesse
- augmentez vos distances de sécurité
- évitez les manœuvres brutales



SI VOUS LES RENCONTREZ

- ne dépassez pas les engins de salage et de déneigement
- facilitez leur passage



SI VOUS DEVEZ METTRE DES CHÂÎNES

- faites un essai de montage avant le départ
 - posez les chaînes sur au moins 2 roues motrices.
- RAPPEL : avec des chaînes, la vitesse est limitée à 50 km/h !**



SI LA CIRCULATION EST BLOQUÉE

- sur route, garez-vous sur le bas-côté
- sur autoroute, ne stationnez pas sur la bande d'arrêt d'urgence mais restez sur la file de droite, sauf indication contraire des services d'intervention ou des panneaux à message variable



Avant de partir et pendant votre trajet, restez informé :

- écoutez Radio Trafic au 107.7 et/ou les radios locales,
- lisez les panneaux à message variable,
- consultez la météo et l'état des routes sur www.bison-fute.gouv.fr



MERRY
CHRISTMAS
& HAPPY NEW YEAR